



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W088
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 30 mars 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160434
Titre : Reconstruction du quai 404 et de la rampe 501
Lieu des travaux: Petit Cap, Comté de Westmorland, Nouveau-Brunswick

Pêches et Océans Canada

Date de clôture : Mardi le 4 avril 2017
Heure de fermeture des soumissions : 14 h 00 (HAE)
Numéro de l'appel d'offres : FP802-160434

ADDENDA: No. 2

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#2) est publié ici-bas.

QUESTIONS et RÉPONSES

Question 01 d'un soumissionnaire:

Sur le dessin M9 de M10, "Plan de rampe", nous aimerions connaître la distance entre chacune des rainures dans le béton de la zone de traction.

Réponse 01 du MPO:

Voir le détail D25 « zone de traction » sur M9.

Question 02 d'un soumissionnaire:

La section 27-30-00 Téléphone Système et la section 27-31-00 Voice communication est recevable à quel item du bordereau ?

Réponse 02 du MPO:

Voir division 27 31 00 Partie 1 1.3.3 "Entrepreneur électricien à porter un prix fixe de 3 000 \$ dans son prix offert pour payer tous les frais de service de communication basé sur le montant de la facture de services de communication sans majoration de l'entrepreneur. Le montant non utilisé sera retourné au propriétaire. »



Question 03 d'un soumissionnaire:

Dans quel article devons-nous inclure le nouveau bâtiment électrique ?

Réponse 03 du MPO:

Le bâtiment électrique doit être inclus dans le prix fixe d'électricité.

Question 04 d'un soumissionnaire:

Pour la ligne d'eau douce, quel type de connexion est requis pour la tuyauterie Municipex au PVC de 38 mm tel que demandé au fournisseur ?

Réponse 04 du MPO:

Tous les tuyaux doivent être « Municipex » avec des connexions de compression.

Question 05 d'un soumissionnaire:

Pour le nouveau système de distribution de carburant, l'ancienne pompe de distribution doit-elle être réutilisée ou doit-elle être remplacée? Et si de nouvelles pompes doivent être installées, doivent-elles être de type électronique ou mécanique?

Réponse 05 du MPO:

Une nouvelle pompe mécanique de distribution doit être installée pour remplacer l'existant, selon le devis.

Question 06 d'un soumissionnaire:

Où doit-t-on placer l'articulation d'expansion électrique ? Car les conduits sont sous la dalle et non dans la dalle ?

Réponse 06 du MPO:

Il n'y a pas d'exigences pour les joints de dilatation car les conduits sont situés sous la dalle de béton.

Question 07 d'un soumissionnaire:

Il n'y a pas de détails pour la connexion du treuil 1 & 2 pour les prises et les interrupteurs. Un carénage est-il nécessaire pour cela?

Réponse 07 du MPO:

Il existe une connexion directe à la déconnexion du treuil fournie par le fournisseur de treuil - voir le détail 2 sur E4 pour le diagramme de connexions électriques montantes à ligne unique pour les prises 20A et 30A. Un carénage en aluminium est nécessaire au treuil # 1 et #2 semblable au carénage des poteaux LP1 et LP2.



Question 08 d'un soumissionnaire:

Pourriez-vous nous aviser si les tirants en acier de ce projet doivent être galvanisés ou en acier noir.

Réponse 08 du MPO:

Les tirants ne doivent PAS être galvanisés.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Julie Michelle Tremblay

Agente principale des contrats

Services du matériel et des acquisitions

Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone 613-998-1614

Télécopieur 613-991-4545

200 rue Kent

Ottawa, ON K1A 0E6

Pêches et Océans Canada

Gouvernement du Canada

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____